CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE



NATURE DU CONTRÔLE (3) DATE DU CONTRÔLE Nº DU PROCÈS-VERBAL 25036625 Volontaire total 29/10/2025 (7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE (6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ Défavorable pour défaillances majeures Groupe(s) de points contrôlés : Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié (8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ Non concerné par un contrôle technique volontaire Défaillance(s) majeure(s) 6.2.13.a.2. AUTRES OUVRANTS : Un ouvrant est susceptible de s'ouvrir inopinément ou NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE ne reste pas fermé, AV. Non concerné par un contrôle technique volontaire Défaillance(s) mineure(s) 5.2.3.i.1. PNEUMATIQUES: La pression des pneumatiques est anormale ou IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE incontrôlable, AVG, AVD, ARG, ARD. 6.1.7.g.1. TRANSMISSION: Capuchon anti-poussière gravement détérioré, AVG. N° D'AGRÉMENT : S013S227 (9) RAISON SOCIALE : MARIGNANE AUTO BILAN (3) COORDONNÉES : Tel.: 0442888800 Espace Carthage 13700 MARIGNANE (9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR Nº D'AGRÉMENT: 013S1363 SIGNATURE: IDENTIFICATION DU VÉHICULE Date de 1^{èra} mise (2) Irematriculation et pays Date d'immatriculation en circulation 19/09/2022 19/09/2022 GJ-656-LW (F) Магаия Désignation commerciale BMW X3 XDRIVE30E (1) Nº dans la série du type (VIN) (5) Catégorie internationale Genre WBA61DP0309N53030 MIG V/P Énergie Type/CNIT M1GBMWVP0915056 FF Document(s) présenté(s) Photocopie du certificat d'immatriculation visée par un commissaire-priseur ou un huissier de justice MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES (4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ 54957 MENTIONS LÉGALES Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du

- 18 juin 1991 modifié.
- Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques).
- En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans votre centre de contrôle technique.
- Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (art. 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié).
- Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.

	AVANT		ARRIERE	
	G	D	G	D
Ripage (-8 à + 8m/km):	+1.3m/Km			
Dissymétrie suspension (≤30%):	6%		1%	
Forces verticales :	981daN		1135daN	
Frein de service :				
Forces de freinage :	337daN	336daN	331daN	340daN
Déséquilibre (<20%):	1%		3%	
Forces de freinage (efficacité) :	337daN	336daN	331daN	340daN
Taux d'efficacité (≥ 58%):	63%			

Frein de stationnement : Taux d'efficacité (≥ 18%): 37%

Emissions à l'échappement :

CO ralenti (≤ 0,3%): 0.00% CO ralenti accéléré (≤ 0,2%): 0.00% Lambda (0.97 à 1.03) : 1.028

Feux de croisement (-2.5% à -0.5%) -2.2% -2.3%